

## Protocole interdisciplinaire

### Transfert du traitement de l'aérosolthérapie

#### OBJET

- Assurer une prestation sécuritaire de soins et services à l'utilisateur
- Assurer une uniformisation des pratiques et optimiser la collaboration interprofessionnelle
- Reconnaître l'autonomie de l'utilisateur

#### INTERVENANTS VISÉS

- Inhalothérapeutes de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Infirmières et infirmières auxiliaires de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Pharmaciens de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé

#### CLIENTÈLES VISÉES

- Tous les usagers âgés de 18 ans et plus hospitalisés à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé à l'exception de ceux admis à l'urgence, aux soins critiques et aux soins intermédiaires

#### CONDITIONS D'INITIATION

- Usager ayant une ordonnance médicale individuelle d'aérosolthérapie
- Condition respiratoire stable :
  - Fréquence respiratoire entre 12 et 20/min.
  - Absence de tirage ou de cyanose
- Fréquence des traitements d'aérosol thérapie prescrit entre : au besoin (PRN) et maximum 4 fois par jour (QID)

Note : Pour le transfert à l'utilisateur, en plus des conditions précédentes :

- Usager alerte
- Usager ayant une dextérité manuelle permettant d'utiliser les différents dispositifs d'administration

EN VIGUEUR LE : 22 janvier 2020	N° : PID-017-02
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 22 janvier 2023	Page : 1 De : 6

## DIRECTIVES

### Inhalothérapeute :

#### A. Lors du transfert de l'inhalothérapeute à l'infirmière

- Inscrire au dossier de l'utilisateur, sur la feuille d'évolution, la note : « Condition respiratoire stable, transfert de l'administration des traitements d'aérosolthérapie à l'infirmière. Congé en inhalothérapie » ou apposer l'autocollant équivalent à la note manuscrite
- Inscrire « Transfert à l'infirmière » à côté de chaque médicament sur la *Feuille d'administration de médicaments* (FADM)
- Apposer ses initiales sur la FADM pour chaque médicament administré
- Compléter et envoyer à la pharmacie le formulaire *Ordonnances. Ajustement et transfert de l'aérosolthérapie par l'inhalothérapeute* pour qu'elle puisse honorer l'ordonnance d'un transfert à l'infirmière ou lors de la reprise du traitement par l'inhalothérapeute

#### B. Lors du transfert de l'inhalothérapeute à l'utilisateur

- Procéder à l'enseignement complet de la prise de traitement d'aérosolthérapie, adapté au dispositif utilisé par l'utilisateur
- S'assurer de la compréhension de l'utilisateur et de la prise adéquate de façon autonome
- S'il s'agit de la première ordonnance d'aérosols-doseurs, valider la technique de l'utilisateur durant au moins 24 heures
- Informer l'utilisateur de ses responsabilités quant à la prise autonome (voir section « rôles de l'utilisateur »)
- Obtenir le consentement verbal de l'utilisateur pour l'auto administration
- Remettre l'aide-mémoire à l'utilisateur
- Inscrire au dossier de l'utilisateur, sur la feuille d'évolution : « Condition respiratoire stable, enseignement réalisé et, avec l'accord de l'utilisateur, transfert du traitement d'aérosolthérapie à l'utilisateur. Congé en inhalothérapie » ou apposer l'autocollant équivalent à la note manuscrite
- Inscrire « Transfert à l'utilisateur » à côté de chaque médicament sur la FADM
- Compléter et envoyer à la pharmacie le formulaire *Ordonnances. Ajustement et transfert de l'aérosolthérapie par l'inhalothérapeute* pour qu'elle puisse honorer l'ordonnance lors d'un transfert à l'utilisateur ou lors de la reprise du traitement par l'inhalothérapeute
- Évaluer la condition respiratoire de l'utilisateur suite à l'appel de l'infirmière si la condition respiratoire de l'utilisateur se détériore, soit :
  - o Fréquence respiratoire > 20/min
  - o Apparition de tirage ou de cyanose

EN VIGUEUR LE : 22 janvier 2020

N° : PID-017-02

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 22 janvier 2023

Page : 2 De : 6

#### C. Reprise du traitement par l'inhalothérapeute

- Reprendre les traitements d'aérosolthérapie en suivant l'ordonnance médicale en cours si la condition respiratoire de l'utilisateur se détériore, soit :
  - o Fréquence respiratoire > 20/min
  - o Apparition de tirage ou de cyanose
- Inscire au dossier de l'utilisateur, sur la feuille d'évolution « Condition respiratoire instable, reprise de l'administration des traitements d'aérosolthérapie par l'inhalothérapeute »
- Inscire « Traitement par l'inhalothérapeute » à côté de chaque médicament sur la FADM
- Apposer ses initiales sur la FADM pour chaque médicament administré
- Compléter et envoyer à la pharmacie le formulaire *Ordonnances. Ajustement et transfert de l'aérosolthérapie par l'inhalothérapeute* pour qu'elle puisse honorer l'ordonnance lors de la reprise du traitement par l'inhalothérapeute

#### Infirmière:

##### A. Lors du transfert de l'inhalothérapeute à l'infirmière

- Prendre connaissance de la note de l'inhalothérapeute et apposer ses initiales sur le collant ou à côté de la note pour le confirmer
- Ajuster le PTI
- Administrer les traitements d'aérosolthérapie selon les ordonnances en cours
- Apposer ses initiales sur la FADM pour chaque médicament administré
- Réaliser l'enseignement sur l'aérosolthérapie en prévision du congé de l'utilisateur
- Aviser l'inhalothérapeute dès que la condition respiratoire de l'utilisateur se détériore, soit :
  - o Fréquence respiratoire > 20/min
  - o Apparition de tirage ou de cyanose

##### B. Lors du transfert de l'inhalothérapeute à l'utilisateur

- Prendre connaissance de la note de l'inhalothérapeute et apposer ses initiales sur le collant ou à côté de la note pour le confirmer
- Ajuster le PTI
- Lors des visites à l'utilisateur lui demander s'il s'est auto-administré un traitement d'aérosolthérapie
- Apposer ses initiales sur la FADM pour chaque médicament auto-administré par l'utilisateur et, à côté de l'heure, préciser « par l'utilisateur »
- Aviser l'inhalothérapeute dès que la condition respiratoire de l'utilisateur se détériore, soit :
  - o Fréquence respiratoire > 20/min
  - o Apparition de tirage ou de cyanose
- Au congé, valider que l'utilisateur a reçu toutes les informations dont il a besoin pour prendre en charge ses soins

EN VIGUEUR LE : 22 janvier 2020	N° : PID-017-02
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 22 janvier 2023	Page : 3 De : 6

#### Infirmière-auxiliaire:

##### A. Lors du transfert de l'inhalothérapeute à l'infirmière

- Prendre connaissance de la note de l'inhalothérapeute et en aviser l'infirmière
- Suite aux directives de l'infirmière, administrer les traitements d'aérosolthérapie selon les ordonnances en cours
- Aviser l'infirmière de toute modification de la condition respiratoire de l'utilisateur

##### B. Lors du transfert de l'inhalothérapeute à l'utilisateur

- Prendre connaissance de la note de l'inhalothérapeute et en aviser l'infirmière
- Lors des visites à l'utilisateur lui demander s'il s'est auto-administré un traitement d'aérosolthérapie
- Apposer ses initiales sur la FADM pour chaque médicament auto-administré par l'utilisateur et, à côté de l'heure, préciser « par l'utilisateur »
- Aviser l'infirmière de toute modification de la condition respiratoire de l'utilisateur

#### Pharmacien:

Sur réception de l'ordonnance « Ajustement de l'aérosolthérapie par l'inhalothérapeute »

- Faire les changements prescrits, au dossier de l'utilisateur
- Ajouter le commentaire « Administré par l'infirmière » pour chaque médicament transféré de l'inhalothérapeute à l'infirmière ou « Auto-administré par l'utilisateur » pour chaque médicament transféré de l'inhalothérapeute à l'utilisateur
- Remettre le commentaire « Administré par l'inhalothérapeute » pour chaque médicament visé lors de la reprise de l'administration des traitements d'aérosolthérapie par l'inhalothérapeute

#### Usager:

- Collabore à l'enseignement en reformulant et en posant des questions
- Respecte la posologie
- Range ses médicaments de façon sécuritaire, afin qu'ils ne soient pas accessibles à d'autres usagers
- Communique la prise de son traitement
- Communique les difficultés vécues lors de l'auto-administration
- Communique tout changement de sa condition respiratoire

## RÉFÉRENCES À DES OUTILS CLINIQUES OU DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Ordonnance collective OC-33 « Ajuster l'aérosolthérapie »
- Formulaire 61-040-022 « Ordonnances. Ajustement et transfert de l'aérosolthérapie par l'inhalothérapeute »

EN VIGUEUR LE : 22 janvier 2020	N° : PID-017-02
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 22 janvier 2023	Page : 4 De : 6

## BIBLIOGRAPHIE

- Expert Panel Report 3. (2007). *Guidelines for the diagnosis and management of asthma*. National Asthma Education and Prevention Program. NIH Publication Number 08-5846. Bethesda, MD : US Department of Health and Human Services, National Heart, Lung and Blood Institute.
- Chronic Obstructive Pulmonary Disease (COPD) Canada (2013). COPD Drug Names & Equivalents. Repéré à [http://www.copdcanada.ca/med\\_names\\_equiv.htm](http://www.copdcanada.ca/med_names_equiv.htm)
- Réseau Québécois d'éducation en santé respiratoire (2017). *Techniques et entretien des dispositifs d'inhalation. Guide de l'éducateur*. p.9.


## MOTS-CLÉS

- Inhalothérapie, transfert, usager autonome, auto-administration

## PERSONNES OU INSTANCES CONSULTÉES

- Johanne Charbonneau, Usagère partenaire
- Audrey Labrecque, Inf. M.Sc., Conseillère clinique à la Direction des soins infirmiers
- Pierre-Yves Lalonde, Inh., Assistant-chef, Service des activités respiratoires, DSM
- Annie-Claude Ménard, erg., Conseillère clinique-pratiques professionnelles, DSM
- Martine Naud, Chef de secteur, DSI
- Brigitte Ouellette, Coordonnatrice technique en inhalothérapie, DSM
- Catherine Pagé-Béchar, Pharmacienne, DSP

EN VIGUEUR LE : 22 janvier 2020	N° : PID-017-02
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 22 janvier 2023	Page : 5 De : 6

<b>Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval</b> <b>Québec</b> 	<b>Protocole interdisciplinaire</b>
	<b>Transfert du traitement de l'aérosolthérapie</b>

### ORIENTATION

Comité d'orientation et de pertinence des outils cliniques (COPOC)	2019-03-20 aaaa-mm-jj
--	--------------------------

### RÉDIGÉ OU RÉVISÉ PAR

Pierre-Yves Lalonde, inhalothérapeute Assistant-chef, DSM	2019-11-29 aaaa-mm-jj
Annie-Claude Ménard, erg. Conseillère clinique, DSM	2019-11-29 aaaa-mm-jj

### RECOMMANDÉ PAR

Comité des outils cliniques, DSI	S.O. aaaa-mm-jj
Comité des outils cliniques, DSM	S.O. aaaa-mm-jj
Comité conjoint des outils cliniques, DSI-DSM	2019-12-17 aaaa-mm-jj
Comité d'orientation et de pertinence des outils cliniques (COPOC)	2020-01-22 aaaa-mm-jj

### APPROUVÉ PAR

Solange Boucher Conseillère clinique, DSI Coresponsable du COPOC	Original signé Signature	2020-01-22 aaaa-mm-jj
Annie-Claude Ménard, conseillère clinique DSM en remplacement d'Isabelle Roberge Conseillère cadre, DSM Coresponsable du COPOC	Original signé Signature	2020-01-22 aaaa-mm-jj

<b>EN VIGUEUR LE : 22 janvier 2020</b>	<b>N° : PID-017-02</b>
<b>DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 22 janvier 2023</b>	<b>Page : 6      De : 6</b>

*Ce document peut être reproduit ou téléchargé, pour une utilisation personnelle ou publique, à des fins non-commerciales, à la condition d'en mentionner la source.*